

Avis voté à la séance plénière du 27 novembre 2019

Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal (BEA)

Déclaration du groupe Environnement et nature

Notre Conseil a été rattrapé par l'opinion publique sur la question du sort que notre société productiviste et consumériste réserve aux animaux. Lors de la précédente mandature, notre conseil refusait de traiter l'avis consacré à l'intégration de l'animal être sensible dans le code civil. Quelques temps plus tard, l'Assemblée nationale votait ce que le CESE avait rejeté. Aujourd'hui, la pression des associations et des pétitions citoyennes permet de voir ce thème pour partie traité par le CESE.

Nous voterons donc cet avis mais ce coup d'œil dans le rétroviseur reste néanmoins une leçon : nous devons être plus ambitieux à l'avenir si nous voulons nous voir confier, sous de nouvelles formes, des dialogues difficiles.

Cet avis commence par un état des lieux équilibré sur l'évolution historique des modes d'élevages et la dérive vers des modes intensifs et hors sol, accompagnés de transports d'animaux vivants dans des conditions insupportables à travers l'Europe et au-delà. Puis il insiste sur les pistes et moyens nécessaires pour améliorer le bien-être animal en assurant le lien avec l'environnement et le climat, mais aussi avec les conditions de travail des professionnels au sein des filières. Nous retenons principalement 3 mesures :

- le renforcement des contrôles pour mieux veiller à l'intégration systématique des problématiques liées au bien-être animal dans les plans de filière et les cahiers des charges ;
- la prise en compte du bien-être animal dans les conditionnalités de la PAC, en espérant qu'à cette occasion la France parvienne à rattraper son retard sur nos voisins ;
- la réorientation de la recherche et des financements vers une sélection génétique prenant en compte le bien-être animal, dans le respect des races et de leurs territoires.

Par ailleurs, s'agissant de la question des caméras dans les abattoirs, nous nous étonnons que le CESE émette de sévères réserves sur une mesure d'expérimentation inscrite dans la loi, dont il convient d'attendre et d'apprécier les effets: cette expérimentation doit déjà aller à son terme, et être suivie d'une évaluation sérieuse et partagée avec notamment les organisations des salariés qui sont les personnes les plus exposées aux risques et tensions de cette activité.

Ce sujet difficile du bien-être animal provoque des heurts et des crispations dans notre société. Le bon équilibre des auditions en section et le travail d'écoute de nos rapporteuses a cependant permis le traitement de ce sujet, mieux connecté aux attentes d'une part croissante de la société.